



Etat d'urgence : quand l'exception devient la règle

Etat d'urgence et protection des droits fondamentaux : quel bilan ?
C'est le thème d'une table ronde réunissant universitaires et praticiens du droit. Des experts qui s'interrogent sur la banalisation de l'état d'urgence et ses effets en matière de respect de droits et de libertés.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MONTPELLIER,
LE 24 JANVIER 2017

CONTACT PRESSE

Anne Delestre
04 34 43 31 93
anne.delestre@umontpellier.fr
www.umontpellier.fr

L'état d'urgence a été instauré dans le cadre d'une menace terroriste sans précédent. Depuis le 14 novembre 2015, il a connu 5 prorogations successives. Un record en France... Ce régime d'exception, prévu par la loi du 3 avril 1955, est devenu permanent alors que sa vocation est de « réagir à une menace temporaire ».

Sécurité et liberté

Attentatoire aux droits et libertés, cet état d'urgence pérennisé constitue un véritable enjeu de société. Et suscite des questions cruciales. Comment concilier principe d'Etat de droit et mesures d'état d'urgence ? Comment le juge appréhende-t-il l'équilibre nécessaire entre sécurité et liberté ? Comment garantir les droits et libertés fondamentaux dans le cadre d'un état d'urgence qui s'inscrit dans la durée ? Le temps est-il un facteur de banalisation des atteintes aux libertés individuelles ?

Cette table ronde ouvre une réflexion large et libre sur la banalisation de l'état d'urgence et sur son impact sur la protection des droits et libertés. Pour les intervenants, il s'agira de dresser un bilan critique des mesures adoptées et d'en tirer des enseignements pour l'avenir, de proposer des solutions, en croisant les points de vue. L'intervention de magistrats permettra de prendre la mesure du contexte de l'état d'urgence sur l'exercice de leur office de gardien des droits et libertés fondamentaux.

Etat d'urgence et protection des droits fondamentaux : quel bilan ?

Avec :

- Mustapha AFROUKH, maître de conférences à l'Université de Montpellier
- Jordane ARLETTAZ, professeur à l'Université de Montpellier
- Anne BAUX, premier conseiller au tribunal administratif de Montpellier
- Xavier DUPRÉ de BOULOIS, professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- Claudine JACOB, directrice du département protection des droits affaires judiciaires auprès du défenseur des droits
- Anne PONSEILLE, maître de conférences HDR à l'Université de Montpellier

Le 27 janvier, de 14h à 17h, Faculté de droit et de science politique, amphithéâtre 001, bâtiment 2, rue du Cardinal de Cabrières.